

# Le Courrier Postal pendant le Voyage

## **Vous quittez domicile pour quelques mois ou définitivement ? Qu'allez-vous faire de votre courrier postal lors de votre voyage ?**

Que vous partiez pour une durée déterminée, ou que vous quittez la France définitivement, vous continuerez de recevoir un certain nombre de courriers qu'il faudra traiter (impôts, assurances, location immobilière, banques, mais aussi parfois téléphone portable, assurance maladie, CAF, mutuelles, etc. ...).

Afin de limiter les frais, vous pouvez résilier ou suspendre vos divers abonnements (FAI, téléphone, etc. ...). Attention cependant à bien calculer les coûts de réinstallations ou de réabonnements à votre retour.

Certains organismes acceptent désormais de vous envoyer vos relevés mensuel par internet. Pensez à leur demander.

Pour vous faciliter la vie, privilégiez les prélèvements automatiques.



Une fois que tout cela est fait, il vous restera quand même du courrier. C'est souvent peu après le départ que beaucoup de missives arrivent (confirmation de résiliation, de changements d'adresse, etc. ...).

### **Pour prendre connaissance de ce courrier, deux solutions s'offrent vous:**

1 - Vous avez des gentils voisins qui viendront chercher le courrier dans votre boîte aux lettres pendant que vous parcourez le globe. Il est conseillé que leur passage soit régulier car une boîte aux lettres pleine peut tenter certaines personnes mal intentionnées.

Cette solution, bien sur, ne peut pas s'appliquer si vous vendez votre maison ou quittez votre appartement en partant ...

2 - Vous trouvez quelqu'un qui accepte de recevoir vos courriers chez lui.

Dans ce cas, vous devez faire une réexpédition de courrier temporaire avec La Poste vers cette nouvelle adresse. Cette réexpédition vous coûtera 23€ pour 6 mois ou 41€ jusqu'à 1 an. Elle se fait dans un bureau de Poste mais on peut également s'inscrire sur Internet. Le contrat de réexpédition de la Poste met 5 jours pour être pris en compte. Il est donc conseillé de s'occuper du transfert de courrier environ 15 jours avant de partir.

Reste à trouver celui ou celle qui peut vous « prêter » son adresse en France...

## Quelles sont les solutions ?

### 1 - La famille ou les amis

Vous pouvez, comme un certain nombre d'expatriés et de voyageurs, confier cette tâche un proche. C'est alors votre famille et/ou vos amis qui recevront vos courriers et devront les gérer.

Bien sur, cela peut comporter quelques inconvénients:

- c'est une responsabilité parfois délicate ou embarrassante d'ouvrir et de gérer le courrier d'autrui
- le proche part lui aussi en vacances et ne peut pas être toujours disponible (gérer votre courrier n'est pas sa priorité)
- il peut parfois y avoir quelques loupés (gare aux des pénalités, aux paiements faits par erreur, aux décisions mal prises)
- Il peut être difficile de réexpédier vos papiers, vos colis, à l'autre bout du monde et dans de bonnes conditions.

Mais vous avez aussi un bel avantage car cela ne vous coûte rien !

### 2 - Une société de domiciliation postale pour particuliers

Depuis quelques années, il est possible de passer par une société comme « Courrier du Voyageur » qui offre des boîtes postales pour particuliers.

Il existe plusieurs formules de gestion de courrier : simple garde et réexpédition, ouverture sélective ou numérisation totale de tous les courriers avec lecture sur Internet le jour de leur réception.

Il est possible d'y recevoir des courriers recommandés. Il existe généralement des offres spéciales pour les familles en voyages dont les enfants sont scolarisés au CNED. De plus, ces sociétés peuvent s'occuper également de payer des factures pour vous, d'envoyer des courriers en votre nom ou de déposer des chèques à votre banque.

C'est vraiment une excellente alternative à la famille car vous êtes ainsi totalement autonome pour votre courrier.

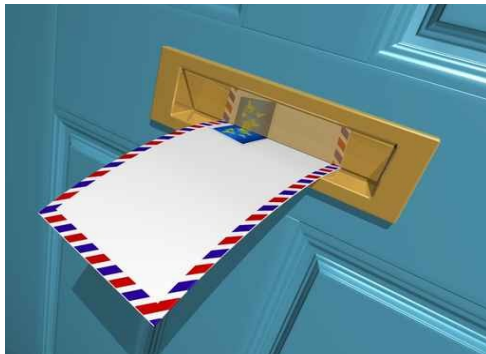
Ce sont des abonnements mensuels. Les tarifs sont plus que raisonnables à partir de 8,50€/mois.

Voir [Courrier du Voyageur](#).



Le procédé est simple : la société reçoit vos courriers, les enregistre sur votre espace client, puis les range dans une boîte qui vous est dédiée. Vous pouvez ensuite consulter vos courriers directement sur Internet, par téléphone, ou via votre Iphone. C'est vous, via internet, qui choisissez les actions à mener sur les courriers : les ouvrir, les expédier, les laisser en garde etc. ...

Cette solution a l'inconvénient de ne pas être gratuite. Mais elle a l'avantage de vous rendre libre et plus efficace pour votre courrier.



Pour finir :

Quelque soit votre choix, pensez bien faire une procuration postale qui permet au responsable de votre courrier de recevoir en votre nom tous les courriers et colis recommandés. C'est un formulaire gratuit à remplir au bureau de Poste.

Si vous prévoyez de ne plus avoir de domicile fiscal en France (vous vendez ou quittez votre logement, et allez vivre en camping car, en bateau ou ailleurs), faites attention à l'adresse que vous donnerez aux impôts et autres organismes. En effet, si vous faites transférer votre courrier chez une autre personne, il se peut que celle ci soit pénalisée. Les organismes vont considérer que vous habitez chez cette personne, et certains calculs (impôts, aides sociales, etc. ... ) peuvent changer en sa défaveur.

Enfin, pour ceux qui partent vraiment vraiment longtemps, vient un temps où il faut vous domicilier quelque part (en France ou à l'étranger) et donner cette adresse à tous vos correspondants y compris les administrations Françaises. Si cela est votre cas, pensez à vous y prendre suffisamment l'avance car prévenir tout le monde prend bien plus de temps qu'on ne l'imagine (comptez 2 mois).

**Bonne préparation et heureux périple !**